



Jeunes femme célibataire sans papier

Par **nouzasouha**, le **13/04/2015** à **23:42**

Bonjour

je suis une jeune femme de 19 ans avec un bébé français de 4 mois je voudrais savoir si j'ai le droit d'avoir des papiers français (carte de séjour) pour pouvoir travailler pour élevé ma fille sachant que j'ai été au collège depuis juin 2012 jusqu'à. février 2014 j'ai arrêté les études parce que je suis tombée enceinte merci de me répondre

Par **citoyenalpha**, le **16/05/2015** à **16:22**

Bonjour

votre enfant est français ce qui signifie que le père de l'enfant est français et l'a reconnu. Dans ce cas vous devez faire une demande de titre de séjour en tant que parent d'enfant français auprès de la préfecture de votre résidence.

Restant à votre disposition